

Arrêté n° ARS BFC/DS/2022/003 en date du 21/02/2022 modifiant la liste des membres de la commission spécialisée prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Bourgogne-Franche-Comté.

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1432-4; D.1432-28 à D.1432-32, D.1432-44 à D.1432-53 et L.1114-1 ;

Vu le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre PRIBILE, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le décret du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et modifiant sa composition,

Considérant les désignations et propositions faites au Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté,

Vu l'arrêté A.R.S.BFC/DS/2022/001 du 10 février 2022 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

ARRETE :

Article 1^{er} : la présidente de la commission spécialisée prévention est Madame Isabelle Millot élue lors de la réunion d'installation de la CRSA du 11 octobre 2021 ;

Article 2 : le Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Emmanuel RNOT, a été élu au cours de la séance d'installation du 11.10.2021 ;

Article 3 : La commission spécialisée prévention comprend 26 membres ayant voix délibérative issus des collèges de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Bourgogne-Franche-Comté. Sont membres de la commission spécialisée prévention de Bourgogne-Franche-Comté au titre des collèges suivants :

1°- Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence

a) Conseillers régionaux

- Madame Francine CHOPARD, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par

1. Monsieur Mathieu GUINEBERT, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
2. Monsieur Hicham BOUJLILAT, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

b) Présidents des conseils départementaux ou leurs représentants

- M. *désignation en cours*
suppléé par M. *désignation en cours*
- M. *désignation en cours*
suppléé par M. *désignation en cours*

c) Représentants des groupements de communes

- M. *désignation en cours*
suppléé par M. *désignation en cours*

d) Représentants des communes

- M. *désignation en cours*
suppléé par M. *désignation en cours*

2°- Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Représentants des associations agréées

- Madame Anne-Marie BONNOT, URAF- 71, suppléée par
 1. Madame Odile JEUNET, ARUCAH BFC - 25
 2. Madame Catherine VERNE, URAF BFC - 89
- Madame Marie-Catherine EHLINGER, France Assos Santé Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par
 1. Monsieur Richard MARTINEZ, ARUCAH BFC – 70
 2. Monsieur Jean CASTIGLIONI, Génération Mouvement 89
- Madame Mireille LOBREAU, JALMALV Bourgogne, suppléée par
 1. Madame Sylvie VIALET, APF 71
 2. Madame Nadège LECUYER, Initiativ 'Retraite Franche-Comté
- Monsieur Robert YVRAY, AFD BFC, suppléé par
 1. Monsieur Bernard DRUJON, AFD 89
 2. Monsieur Martial PARRENIN, APEI 39

b) Représentants des associations de retraités et personnes âgées

- Monsieur Francesco MEROTTO, UTR CFDT du Territoire de Belfort, suppléé par
 1. Madame Jacqueline MICHEL, UTR CFDT du Territoire de Belfort
 2. *En cours de désignation*

c) Représentant des associations des personnes handicapées

- Madame Patricia AUBRY, CFDT UTR 70, suppléée par
 1. Madame Sylvie CRELIER, APF 90
 2. Madame Catherine BOITEUX, UNSA 70

3°- Collège des représentants des conférences de territoire

- Madame Michèle LE GOFF, représentante du Président du CTS de l'Yonne, suppléée par
 1. Monsieur Adel BOUAKLINE, CTS de l'Yonne
 2. Madame Catherine JOCHMANS - MORAINÉ, CTS de l'Yonne

4° - Collège des partenaires sociaux

a) Représentant des organisations syndicales de salariés

- Madame Daphné DEAS, CFTC Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par
 1. Monsieur Philippe PERRUCHON, CFTC Bourgogne-Franche-Comté
 2. Madame Marie-Louise GRANDPERRIN, CFTC Bourgogne-Franche-Comté

b) Représentant des organisations professionnelles d'employeurs

- Madame Lucie GABRIELLI, MEDEF Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par
 1. Madame Alexie GAUTHIER, MEDEF Bourgogne-Franche-Comté

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- Monsieur Pierre-Jérôme COLLARD, Chambre des Métiers et de l'Artisanat BFC (CMAR), suppléé par
 1. Monsieur Nicolas BADET, UNAPL
 2. Monsieur Jean-Philippe RICHARD, CCI BFC

d) Représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles, désigné par la chambre régionale de l'agriculture

- Monsieur Guy CIRON, Chambre régionale d'agriculture BFC, suppléé par
 1. Madame Virginie BRION, Chambre régionale d'agriculture BFC
 2. Monsieur Gilles DUQUET, Chambre régionale d'agriculture BFC

5° - Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- Monsieur Emmanuel BENOIT, Fédération Addiction suppléé par
 1. Monsieur Gilles VULIN, FAS
 2. *En cours de désignation*

b) Représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles

- Monsieur Francis LEBELLE, CARSAT Bourgogne et Franche-Comté, suppléé par
 1. Madame Nathalie MOORE, CARSAT Bourgogne et Franche-Comté
 2. Madame Nathalie JACOTOT, CARSAT Bourgogne et Franche-Comté

c) Représentant des caisses d'allocations familiales

- Madame Martine WESOLEK, CAF de la Nièvre, suppléée par
 1. Monsieur Vincent LAFAY, CAF de la Saône-et-Loire
 2. Monsieur Antoine PIRES, CAF de la Haute-Saône

d) Représentant de la mutualité française

- Monsieur François COLAS DES FRANCS, Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par
 1. Madame Béatrice BARNAY, Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté
 2. Monsieur Stéphane LOUVET, Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté

6° - Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire

- Madame Marie MELIN, Rectorat de l'académie de Dijon, suppléée par
 1. Docteur Sylvie CUBILLE, Rectorat de l'académie de Dijon
 2. Docteur Isabelle RISOLD-FAIVRE, Rectorat de l'académie de Besançon

b) Représentants des services de santé au travail

- Monsieur Luc DURAND, SST BTP 71
 1. *En cours de désignation*

c) Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- Madame Christine BARBIER, directrice générale adjointe Solidarités, suppléée par
 3. Monsieur Jacques ENGÉL, adjoint à la DGA Solidarités
 4. Monsieur Jérôme PELISSIER, directeur de l'accompagnement à l'autonomie

d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

- Docteur Isabelle MILLOT, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bourgogne Franche-Comté (IREPS Bourgogne - Franche-Comté), suppléée par
 1. Docteur Françoise CUSIN, Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie 21 (ANPAA)
 2. Monsieur Michel ROY, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bourgogne Franche-Comté (IREPS Bourgogne - Franche-Comté)

e) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

- Monsieur Philippe FLAMMARION, Observatoire régional de la santé Bourgogne-Franche-Comté (ORS Bourgogne Franche-Comté), suppléé par
 1. Madame Catherine RAUSCHER-PARIS, Pôle de gérontologie interrégional de Bourgogne-Franche-Comté
 2. Monsieur Cyril VILLET, IRTESS Bourgogne

f) Représentants des associations de protection de l'environnement agréées

- Madame Colette PREVOST, Association France Nature Environnement Côte d'Or, FNE BFC, suppléée par
 1. Madame Catherine SCHMITT, Yonne Nature Environnement, FNE BFC

7° - Collège des offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements publics de santé

- Monsieur Olivier TERRADE, Directeur **Général** de la Fédération dijonnaise des œuvres de soutien à domicile (FEDOSAD), **Délégué Régional FNEHAD Bourgogne Franche-Comté**, suppléé par
 1. Monsieur Eric BACHELET, Mutualité Française Comtoise, Délégué régional adjoint FNEHAD **Bourgogne Franche-Comté**
 2. Monsieur Nicolas RIDOUX, HAD Nord 71

g) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- Monsieur Cyrille POLITI, FHF
 1. Monsieur Pascal BAILLY, SYNERPA
 2. Madame Claire RICCI, SYNERPA

2. Madame Claire RICCI, SYNERPA

o) Unions régionales des professionnels de santé

- Madame Sylvie REGNIER, URPS Infirmiers, suppléée par
 1. Monsieur Pascal MARTIN, URPS Pharmaciens
 2. Monsieur Yann François SYLVESTRE, URPS Masseurs kinésithérapeutes
- Docteur Vincent MARNAT, URPS Chirurgiens-dentistes, suppléé par
 1. Madame Véronique BAREI, URPS Sages-FemmesMonsieur Francis NARGAUD, URPS Masseurs kinésithérapeutes

Article 3 : Participant, avec voix consultative :

- Monsieur Emmanuel FAIVRE (MSA Franche-Comté) et Monsieur Jacques GANNE (MSA Bourgogne), représentants de l'organisme local d'assurance maladie relevant de la Mutualité sociale agricole

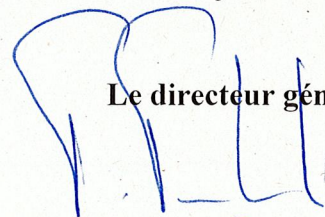
Article 4 : la durée du mandat des membres de la Commission Spécialisée Prévention, instance émanant de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie, est de cinq ans, renouvelable à compter de la date de l'installation de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie de Bourgogne-Franche-Comté. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 : le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou dès sa publication au recueil des actes administratifs pour les autres personnes, en formulant

- Un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté.
- Un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Dijon ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 6 : Le directeur de la santé publique de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 21 mars 2022



Le directeur général,

Pierre PRIBILE